

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

## SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents :15 Nombre de conseillers absents : 0 Pouvoirs : 0

**Présents** : QUET Jean-Pierre, DURET Francette, JOURDAN Jean-Charles, DELCOURT Sophie, CHAGNEAU Yves, LEBRUN Nadine, MAZURIE Joël, DUPAS Joël, BERTEAU Brigitte, FERNANDEZ Sandrine, LAGRAVE Cyril, DESCHAMP Ludivine, PIGIER Sébastien

Absents excusés : GASSION Serge, GAILLARD Catherine

Date de Convocation : 22 Juin 2020

Date de Publication : 6 Juillet 2020

**Secrétaire de Séance** : Madame FERNANDEZ Sandrine

### COMPTES RENDUS DU 8 JUIN 2020

Il a été envoyé avec les convocations. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

#### 1° - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA CAISSE DES ECOLES

1° - Le Président donne acte de présentation du Compte Administratif

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Réalisations de l'exercice	section de fonctionnement	76 571,84 €	74 138,09 €
			+
Report de l'exercice N-1	fonctionnement		20 613,20 €
TOTAL réalisations + report		76 571,84 €	94 751,29 €
Résultat excédentaire	fonctionnement		18 179,45 €

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

La présidence est donnée à Mme DURET Francette. Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote.

4° Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité des membres présents et représentés – 12 voix pour –1 Abstention

Monsieur Jean-Pierre QUET reprend la présidence de la séance.

Des explications sont apportées sur la répartition des dépenses scolaires.

Une somme est allouée aux enseignants en fonction du nombre d'enfant scolarisés.

La répartition des dépenses est ensuite faite en accord avec la directrice de l'école.

En accord avec cette dernière, une somme est réservée pour financer un voyage scolaire tous les deux ans, et fait donc l'objet d'un report.

Dans les 18 179.45 € d'excédent 2019, 4 700 € sont donc reportés pour financer le voyage scolaire 2020 ou 2021.

## 2° - AFFECTATION DU RESULTAT CDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 18 179.45 € décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice déficit	2 433.75€
Pour mémoire résultat reporté : excédent	20 613.20 €
Affectation à l'excédent reporté	18 179.45 €

## 3° - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2019

1° - Le Président donne acte de présentation faite du Compte Administratif

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	section de fonctionnement	561 656,59 €	662 256,48 €
	section d'investissement	173 675,12 €	285 123,79 €
			+
Report de l'exercice N-1	fonctionnement		303 133,18 €
	investissement	149 945,07 €	
<b>TOTAL réalisations + report</b>		885 276,78 €	1 250 513,45 €
Restes à réaliser	fonctionnement		
	investissement	76 320,00 €	5 500,00 €
Résultats cumulés	fonctionnement	561 656,59 €	965 389,66 €
	investissement	399 940,19 €	290 623,79 €
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	961 596,78 €	1 256 013,45 €

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

La présidence est donnée à Mme DURET Francette. Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote.

4° Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité des membres présents et représentés - 12 voix pour – 1 Abstention

Monsieur Jean-Pierre QUET reprend la présidence de la séance.

#### 4° - AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 403 733.07€

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice : excédent :	100 599.89 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent (ligne 002 CA)	303 133.18 €
Résultat de clôture à affecter (A1) excédent	403 733.07 €
<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice excédent	111 448.67 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur déficit	149 945.07 €
Résultat comptable cumulé déficit :	38 496.40 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	76 320.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	5 500.00€
Besoin réel de financement	109 316.40 €
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat excédentaire (A1)	403 733.07 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	109 316.40 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	294 416.67 €

Le Maire indique que le budget va être présenté chapitre par chapitre (sachant que tous les documents de la comptabilité analytique ont été envoyé à tous les conseillers). Si les personnes souhaitent poser quelques questions, ne pas hésiter à interrompre la présentation.

## 5° - COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal : Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 6° - BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES 2020

Le Budget Primitif est présenté, selon les documents transmis avec la convocation au Conseil.

Le budget de la Caisse des Écoles s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 88 100 €.

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>Propositions 2020</b>
011 - Charges à caractère général	57 200,00 €
012 - Charges de personnel	30 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	400,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 100,00 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>Propositions 2020</b>
70 - Produits et services	28 000,55 €
74 - Dotations et participations	41 920,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>69 920,55 €</b>
002 excédent reporté	18 179,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 100,00 €</b>

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 7 - VOTE DU TAUX DES 3 TAXES.

Rappel des taux actuels :

Taxe d'habitation : 8,62      Foncier Bâti : 14.45      Foncier Non Bâti : 49.75

Monsieur Jean-Pierre QUET informe le conseil que lors de la réunion de la commission des finances, il nous est apparu opportun de ne pas augmenter le taux des 3 taxes.

En effet, compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation et de l'exonération de 80 % des ménages, une augmentation ne concernerait que 20 % des ménages et ne générerait qu'une faible recette pour la commune.

Par ailleurs, une hausse ne serait pas compensée par l'état car les bases prises en compte sont celles de 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de 2019 soit :

Taxe d'habitation : 8,62      Foncier Bâti : 14.45      Foncier Non Bâti : 49.75

## 8 - BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE 2020

Une explication est donnée sur les composantes d'un budget. Il est ensuite présenté l'évolution des dépenses et des recettes des 8 dernières années. Il est à noter une forte baisse de la dotation globale de fonctionnement depuis 2014 alors que les dépenses ont augmentées.

Le projet de Budget Primitif est présenté, selon les documents transmis avec la convocation au Conseil.

Le budget unique 2020 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 902 267.00 € et en section d'investissement à 393 027.00 €.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>Propositions 2020</b>
011 - Charges à caractère général	221 000,00 €
012 - Charges de personnel	363 400,00 €
014 - Atténuation de produits	7 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	120 720,00 €
66 - Charges financières	10 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €
022 - Dépenses imprévues	23 936,40 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>748 556,40 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	150 918,60 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 792,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>902 267,00 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>Propositions 2020</b>
013 - Atténuation de charges	2 000,00 €
70 - Produits et services	42 200,00 €
73 - Impôts et taxes	250 620,00 €
74 - Dotations et participations	237 730,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	48 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	7 300,33 €
042 - Opérations d'ordre	20 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>607 850,33 €</b>
002 excédent reporté	294 416,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>902 267,00 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>Propositions 2020</b>
20 - Immobilisations incorporelles	24 120,00 €
21 - Immobilisations corporelles	98 110,00 €
23 - Immobilisations en cours	137 100,00 €
16 - Emprunts et dettes	70 200,60 €
<b>SOUS - TOTAL</b>	<b>329 530,60 €</b>
020 - Dépenses imprévues	5 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	20 000,00 €
001 - Déficit reporté	38 496,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>393 027,00 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>Propositions 2020</b>
13 - Subvention d'équipement	38 800,00 €
10 - Dotations et fonds divers	20 000,00 €
1068 - Excédent capitalisé	109 316,40 €
16 - Emprunt	70 000,00 €
165 - Dépôts et cautionnements	1 200,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>239 316,40 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	150 918,60 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 792,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>393 027,00 €</b>

## 9 – TARIF DES TICKETS DE CANTINE

Monsieur le maire présente :

Chaque année au 1<sup>er</sup> septembre, les tarifs des repas à la cantine scolaire sont révisés.

Pour l'année 2020, le coût de fonctionnement de la cantine est détaillé comme suit :

OBJET	MONTANT
Alimentation	30 555
Équipement + impression tickets	1 288
Produits entretien	1 500
Maintenance	1 046
Salaires	27 150
Eau	1 500
Electricité	2 904
Chauffage	2 100
<b>TOTAL</b>	<b>68 043</b>
Vente des Tickets cantine	-33 701
<b>SOLDE</b>	<b>34 342</b>
Nombre d'élèves à l'école	115
Nombre de repas servis	13522

Coût par repas alimentation seule	2,26
Coût par repas toutes charges comprises	5,03
Reste à charge après participation familles	2,54

## 10 – CONVENTION DEMATERIALISATION DES ACTES

Depuis 2017, la commune a signé une convention avec la Préfecture pour la transmission des actes (délibérations, arrêtés ; budgets...) via la plateforme de dématérialisation DEMATIS. Une signature électronique payante a été commandée dédiée exclusivement aux actes administratifs et qui se termine au 19 juillet prochain..

Depuis 2018, nous avons adhéré aux services de GIRONDE NUMERIQUE via la communauté de communes. Cet organisme a permis notamment la dématérialisation des mandats paiement et titres d'encaissement et les convocations électroniques. Cette signature électronique est gratuite pour la commune.

Nous avons la possibilité d'étendre le partenariat avec GIRONDE NUMERIQUE pour la transmission des actes à la préfecture.

Pour cela, il faut refaire la convention avec la Préfecture.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour la signature de cette nouvelle convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à signer la convention.

**Délibérations prises en cours de séance :**

2020/33 – Approbation des Comptes Administratifs

2020/34 – Affectation du résultat de la commune

2020/35 – Affectation du résultat de la caisse des écoles

2020/36 – Vote du taux des taxes

2020/37 – Compte de gestion

2020/38 – Vote des budgets

2020/39 – Tarif des tickets de cantine

2020/40 – Télétransmission des actes

Le Maire  
QUET J.P,

Le Secrétaire,  
FERNANDEZ S,

DURET F,

JOURDAN J.C

DELCOURT S,

CHAGNEAU Y,

LEBRUN N,

MAZURIE J,

DUPAS J,

BERTEAU B,

LAGRAVE C,

DESCHAMP L,

PIGIER S,



Téléphone 05 57 24 32 33

Télécopie 05 57 24 30 90



Nombre de Conseillers	15	Date de convocation	22 juin 2020
En exercice	15	Date de la séance	29 juin 2020
Présents	13	Heure de la séance	20 h 00
Votants	13	Lieu de la séance	Mairie
Quorums	8	Président(e) de séance	QUET Jean-Pierre

Secrétaire de séance ; Sandrine FERNANDEZ

MEMBRES DU CONSEIL	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir	Signature
M. QUET Jean-Pierre, Maire	X				
Mme DURET Francette 1 <sup>er</sup> Adjoint	X				
M. JOURDAN Jean-Charles 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X				
Mme DELCOURT Sophie 3 <sup>ème</sup> Adjoint	X				
M. CHAGNEAU Yves 4 <sup>e</sup> Adjoint	X				
Mme LEBRUN Nadine Conseiller Municipal	X				
M. MAZURIE Joël, Conseiller Municipal	X				
M. DUPAS Joël, Conseiller Municipal	X				
Mme BERTEAU Brigitte, Conseillère Municipale	X				
M. GASSION Serge Conseiller Municipal		X	X		
Mme FERNANDEZ Sandrine Conseillère Municipale	X				
Mr LAGRAVE Cyril Conseiller Municipal	X				
Mme GAILLARD Catherine, Conseillère Municipale		X	X		
Madame DESCHAMP Ludivine Conseillère Municipale	X				
Mr PIGIER Sébastien Conseiller Municipal	X				

